



## Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/AC.96/846/Part I/22  
25 juillet 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME  
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-sixième session

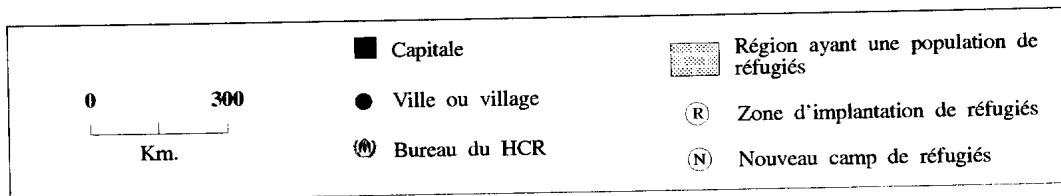
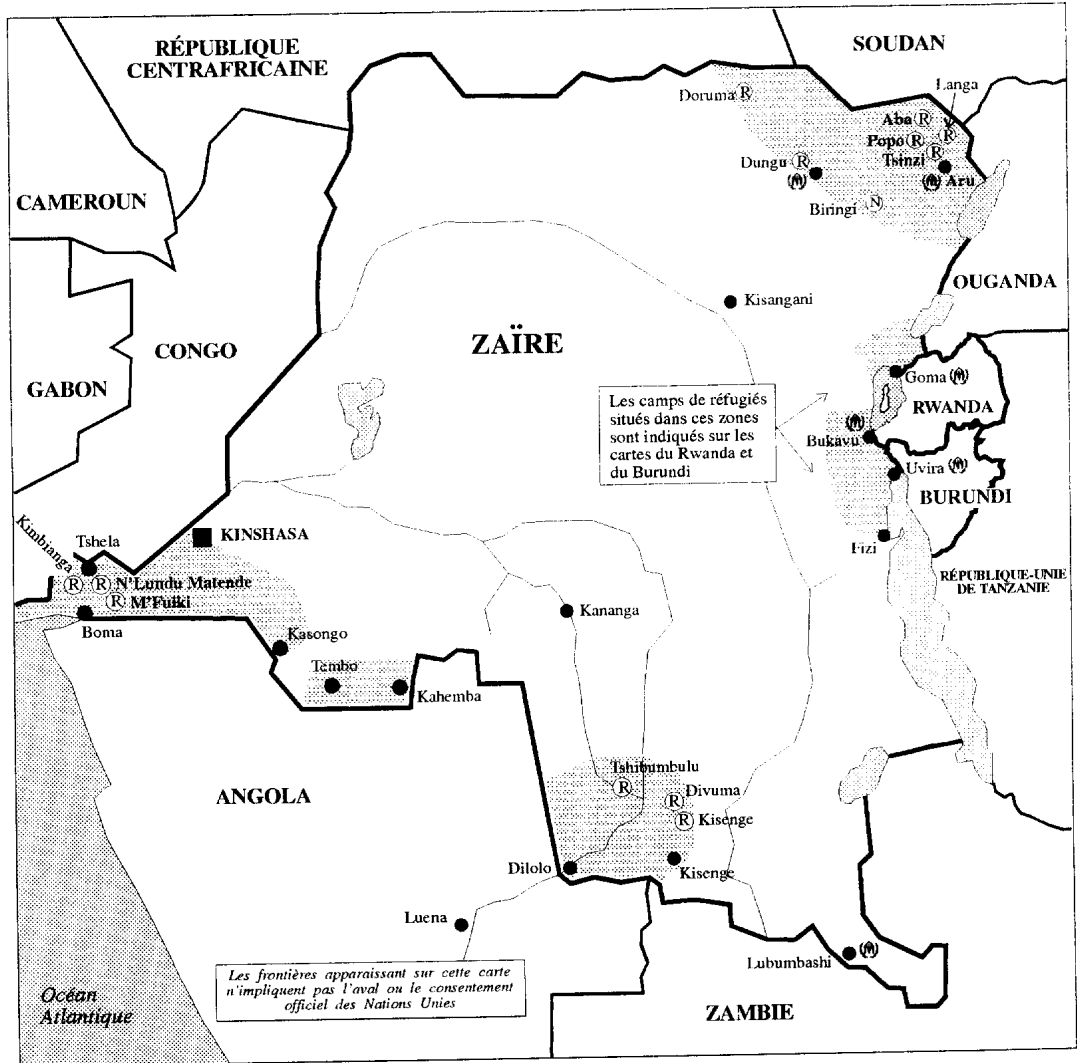
ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN  
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1994-1995 ET  
PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1996

PARTIE I. AFRIQUE

Section 22 - Zaïre

(document soumis par le Haut Commissaire)

# ZAÏRE



## I.22 ZAIRE

### 1. Population bénéficiaire

1. Au 31 décembre 1994, il y avait au Zaïre 1 724 315 réfugiés venant principalement du Rwanda (1 252 837), du Burundi (180 098), de l'Angola (160 948), du Soudan (111 872) et de l'Ouganda (18 560). D'origine rurale pour la plupart, ils se répartissaient comme suit : les Angolais, principalement au Shaba, dans le Bas-Zaïre et à Kinshasa; les Soudanais et les Ougandais, en majorité dans le Haut-Zaïre; les Rwandais et les Burundais, dans le Nord et le Sud-Kivu. L'assistance fournie à la plupart des réfugiés rwandais et burundais l'est au titre d'un programme spécial. Seuls 51 % des autres groupes de réfugiés reçoivent une aide simultanément au titre des programmes de soins et entretien et de la réinstallation sur place. La population est constituée en majorité de femmes et d'enfants.

### 2. Faits nouveaux survenus en 1994 et 1995

2. La signature d'un accord de paix en 1994 a ouvert la voie au rapatriement de 5 370 réfugiés ougandais originaires du Zaïre durant le deuxième semestre de 1994 et au début de 1995. Une somme a été prélevée à cet effet sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti pour 1994. En 1995, 4 640 autres Ougandais devraient être rapatriés.

3. Pendant ce temps, la situation au Soudan accroît la crainte d'un nouvel afflux de réfugiés soudanais. Quelque 6 000 nouveaux réfugiés sont arrivés au cours des premiers mois de 1995. Néanmoins, avec la signature de l'accord de paix de Lusaka conclu entre l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) et le Gouvernement angolais, le 5 mai 1995, il y a de l'espoir pour les réfugiés angolais. Le HCR prépare leur rapatriement. On estime à 82 000 le nombre de ceux qui auront besoin de l'aide du HCR pour rentrer chez eux, tandis que les autres devraient regagner leur pays spontanément.

4. Le décès, le 6 avril 1994, des présidents du Burundi et du Rwanda, le génocide qui a suivi au Rwanda et l'instabilité politique permanente qui s'est instaurée au Burundi ont provoqué l'exode de millions de réfugiés du Rwanda et, une fois de plus, du Burundi vers les provinces du Sud et du Nord-Kivu, au Zaïre.

5. Avant l'afflux massif de Rwandais en juillet 1994, il n'y avait que 18 000 réfugiés rwandais dans le Nord-Kivu et 106 000 Burundais dans le Sud-Kivu. Avec l'arrivée de plus de 1 700 000 Rwandais dans le Nord et le Sud-Kivu, il a fallu mettre sur pied un programme d'aide d'urgence de vaste envergure, et même utiliser des ressources militaires internationales pour permettre à la communauté internationale de faire face à cette catastrophe sans précédent causée par l'homme. En juillet 1994, le HCR a lancé un appel pour répondre aux besoins révisés pour 1994 pour l'opération de secours au Burundi et au Rwanda, et notamment faire face d'urgence aux besoins immédiats des réfugiés rwandais arrivés dans le pays depuis le 3 juillet 1994.

6. La situation a été particulièrement tragique durant les toutes premières semaines. Les maladies à transmission hydrique et la déshydratation ont causé

la mort de milliers de réfugiés; des populations de réfugiés de passage ont complètement envahi les villes de Goma, d'Uvira et de Bukavu; la vie quotidienne dans les camps a été dominée par la violence et l'insécurité; la distribution de vivres a été manipulée par les dirigeants au détriment des réfugiés vulnérables; le nombre de mineurs non accompagnés a considérablement augmenté, les mères abandonnant leurs enfants aux organisations non gouvernementales dans une tentative désespérée d'assurer leur survie; chaque jour, des personnes déplacées à la recherche de bois pour cuire leurs aliments et d'un supplément de nourriture se sont introduites dans le parc national des Virunga, unique du point de vue écologique.

7. Grâce à l'effort considérable déployé par les organismes des Nations Unies, les donateurs et les ONG, la crise a perdu un peu de son ampleur à la fin d'août 1994, tandis que s'est amorcé un retour à l'ordre et au calme durant les six mois qui ont suivi. La plupart des réfugiés ont quitté les villes pour les camps et le HCR s'est employé à consolider les activités dans les camps et l'action des organismes. Le personnel du HCR sur place est parvenu à distribuer des vivres aux chefs de ménage et à assurer un accès plus équitable aux ressources alimentaires; grâce à la distribution de bois, les cas de pillage dans le parc national et les terrains privés ont enregistré une baisse; les organismes concernés ont décidé de fermer les centres pour mineurs non accompagnés et, grâce à l'effort considérable mené par les ONG spécialisées dans le secteur de la santé, les taux de mortalité sont descendus à des niveaux moyens. Après bien des retards et une forte résistance de la part des réfugiés, le HCR a pu enregistrer les noms de tous les réfugiés et, à la fin de mars 1995, la population de chaque camp était recensée.

8. Néanmoins, le plus gros problème demeurait la sécurité dans les camps. Les fortes pressions que subissaient fréquemment ceux qui exprimaient le désir de rentrer au Rwanda constituaient un obstacle majeur contre lequel achoppait le rapatriement. Il y avait également bien d'autres problèmes de sécurité : banditisme, contrebande d'armes, viols, détournement de l'aide humanitaire, agressions contre ceux qui étaient chargés de distribuer l'aide, émeutes, pillages, etc. En coopération avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le HCR a étudié les moyens de remédier à cette situation et, en janvier 1995, une solution à titre expérimental a été retenue : l'opération de sécurité des camps zairois. Immédiatement, le contingent chargé de la sécurité dans les camps zairois, composé d'agents de la sécurité zairoise, et le groupe de liaison de la sécurité civile, composé de policiers et de soldats expatriés, se sont déployés dans les camps du Nord-Kivu et, le 15 mai, l'opération était également entièrement achevée dans le Sud-Kivu.

9. Le rapatriement des réfugiés rwandais demeure la seule solution à long terme. A la fin d'octobre 1994, les Gouvernements zairois et rwandais ont signé avec le HCR un accord tripartite fixant les conditions pour le rapatriement librement consenti des réfugiés rwandais dans la sécurité et la dignité. A la mi-décembre 1994, la situation était redevenue suffisamment calme pour que le rapatriement organisé puisse commencer; en 1994, 154 000 Rwandais au moins ont regagné leur pays, pour la plupart spontanément. C'est en février 1995 que les opérations de rapatriement organisé ont connu le plus grand succès, avec près de 1 000 demandes par jour. Mais avec la dégradation de la situation au Rwanda et les événements dans le camp de Kibeho en avril, ce nombre a chuté.

10. L'appel de janvier 1995 a été revu en mai et en juin 1995, lorsque le programme a fait l'objet d'un examen approfondi. Il a été tenu compte, dans l'appel révisé lancé en juillet 1995, des modifications ainsi apportées aux estimations.

### 3. Programmes par pays pour 1996

#### a) Objectifs

11. Bien que la situation politique soit dans une impasse et la situation économique critique, le Zaïre a ouvert spontanément ses portes aux centaines de milliers de personnes en quête d'asile. Il compte actuellement la plus forte population de réfugiés d'Afrique.

12. Pour les réfugiés soudanais et les autres groupes de réfugiés au Zaïre originaires d'Angola et d'Ouganda, la recherche d'une solution durable demeure le principal objectif.

13. En 1996, il faudra répondre en priorité aux besoins de première nécessité des réfugiés rwandais et burundais qui restent au Zaïre. Bien que, dans l'immédiat, les perspectives de rapatriement à grande échelle des réfugiés rwandais paraissent minces, le HCR continuera par tous les moyens de favoriser la mise en place des conditions nécessaires pour qu'ils retournent dans leur pays d'origine, dans la sécurité et la dignité.

14. Les objectifs pour 1996 sont énoncés plus précisément ci-après.

15. Les réfugiés angolais : Avec la signature de l'accord de paix conclu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, le programme visera principalement non plus à assurer les soins et l'entretien mais à favoriser le rapatriement librement consenti. L'infrastructure existante (routes et ponts) sera remise en état en prévision de l'opération de rapatriement.

16. Au Shaba, l'assistance multisectorielle sera poursuivie en 1996 pour les 30 000 réfugiés. L'assistance alimentaire, cependant, ne devrait pas continuer au-delà de 1995.

17. Au Bas-Zaïre, seuls les groupes vulnérables, estimés à 18 000 personnes, recevront une aide. En 1996, l'accent sera mis sur le rapatriement librement consenti.

18. Les réfugiés soudanais et angolais : Dans le Haut-Zaïre, quelque 61 700 réfugiés qui ne sont pas encore parvenus à l'autosuffisance continueront de bénéficier d'une assistance. La plupart de ceux qui sont aidés sont arrivés depuis peu du Soudan. Alors que les opérations de rapatriement des Ougandais se poursuivront en 1996, il est peu probable pour le moment que les réfugiés soudanais soient rapatriés en raison de la situation dans le sud du Soudan. L'accent sera donc mis sur l'autosuffisance grâce à des programmes agricoles et au renforcement des secteurs de la santé, de l'hygiène et de l'éducation. En 1996, le PAM devrait rencontrer moins de difficultés pour approvisionner en vivres le Haut-Zaïre : il est prévu de réparer des ponts et des tronçons de route qui sont en mauvais état afin de faciliter l'acheminement des vivres, en particulier à destination des nouveaux venus.

En raison de fréquentes incursions qui seraient effectuées à partir du Soudan, la sécurité du camp de Doruma situé à la frontière suscite des inquiétudes. Les autorités locales recevront un appui logistique du HCR pour assurer la sécurité autour du camp.

19. Les réfugiés rwandais et burundais : Le rapatriement de la majorité de ces réfugiés est lié au processus de réconciliation et au relâchement des tensions ethniques dans leur pays d'origine. L'instabilité politique actuelle tant au Rwanda qu'au Burundi augure mal de la paix en 1995. Mais si la situation s'améliorait dans ces deux pays, une partie des réfugiés pourrait être rapatriée en 1996, ce qui réduirait d'autant durant l'année la population bénéficiaire au Zaïre. Compte tenu de l'énormité des besoins à satisfaire avec le programme de soins et entretien, les activités entreprises ne peuvent que viser à entretenir la vie et à promouvoir le rapatriement. Néanmoins, la fourniture de bois pour réduire les atteintes à l'environnement immédiat, le maintien des arrangements en matière de sécurité et la satisfaction du besoin vital d'un enseignement élémentaire seront inscrits au programme du HCR de 1996. Chaque fois que cela sera possible, les camps qui doivent être déplacés pour des raisons de sécurité et de logistique le seront. Toutes les activités du programme continueront à être conçues de façon à tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants. Des programmes tels que la réunification des familles, la création d'organisations de femmes au niveau communautaire et l'organisation de cours relatifs à la santé génésique seront étendus.

b) Budgets proposés pour 1996

20. Le montant des dépenses prévues au titre des programmes généraux pour 1996 est inférieur à l'allocation de 1995. Cela s'explique par le moins grand nombre de réfugiés ayant bénéficié d'une aide. Néanmoins, pour mener à bien le rapatriement des réfugiés ougandais, une allocation supplémentaire sera nécessaire en 1995 et en 1996.

21. Pour les programmes spéciaux (réfugiés rwandais et burundais), il sera tenu compte dans les estimations des coûts afférents à la poursuite des activités de soins et d'entretien et des opérations de rapatriement. Durant le second semestre de 1995, les estimations et les objectifs du programme de 1996 seront revus.

c) Partenaires d'exécution

22. Avec la dégradation de la situation sociale et économique, les partenaires d'exécution au Zaïre ont vu leur nombre considérablement baisser. La plupart des ONG internationales qui avaient quitté le pays en 1991 ne sont revenues qu'au Kivu lors de la crise de juillet 1994. Il y a peu d'ONG locales dans les autres régions du pays pour prendre leur place. Le HCR encouragera, dans l'est du Zaïre, la constitution d'ONG locales et le transfert progressif des responsabilités incombant aux nombreux organismes internationaux qui travaillent actuellement dans le Nord-Kivu. Dans les autres régions, il continuera de rechercher d'autres partenaires d'exécution.

d) Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

23. Les variations liées à des modifications des paramètres budgétaires ne sont pas analysées ci-après [voir Présentation générale des activités du HCR, première partie (A/AC.96/845)].

i) Dépenses engagées en 1994 (toutes sources de financement)

24. Les dépenses en 1994 ont été nettement supérieures aux estimations révisées qui ne comprenaient pas encore les estimations supplémentaires qui ont été faites suite à l'afflux massif de réfugiés rwandais au Zaïre en juillet 1994. Au départ, les équipes d'intervention d'urgence ont été déployées à Bukavu, à Goma et à Uvira. Au bout de deux ou trois mois, du personnel a été envoyé en mission ou en détachement dans la région pour prendre le relais. Mais, vers le quatrième trimestre de 1994, il a été décidé de créer des postes compte tenu du fait que l'opération durait. Au 1er novembre 1994, 198 nouveaux postes au total ont été créés, dont 50 au plan international. Du matériel supplémentaire - communication, transport et traitement de données - a été acheté pour aider les bureaux du HCR dans leurs opérations de secours.

ii) Estimations révisées pour 1995 (toutes sources de financement)

25. Les estimations révisées pour 1995 sont elles aussi bien supérieures aux estimations initiales. La poursuite de l'assistance à un nombre beaucoup plus grand de réfugiés rwandais et burundais dans la région de Kivu au Zaïre a obligé à revoir à la hausse le budget afin de faire face aux dépenses d'administration en personnel et autres en 1995. Le budget pour 1995 prévoit également le versement au personnel de l'ONU en poste à Goma, à Bukavu et à Uvira d'une prime de risque actuellement approuvée jusqu'au 31 août 1995. Dans les programmes généraux, il a également fallu revoir les budgets à la hausse en raison notamment de l'augmentation des coûts des communications et de l'achat de matériel supplémentaire. Le 1er juin 1995 la sécurité s'étant améliorée dans le nord du Zaïre, la sous-délégation desservant pour le Haut-Zaïre qui se trouvait à Arua (Ouganda) a été ramenée à Aru (Zaïre). Pour des raisons administratives, le bureau d'Uvira est une sous-délégation depuis le 1er janvier 1995.

iii) Estimations initiales pour 1996 (toutes sources de financement)

26. Les estimations pour 1996 portant sur l'opération spéciale au Rwanda et au Burundi seront à nouveau revues au cours du second semestre de 1995. Le budget de la sous-délégation du HCR à Aru, réouverte comme il est indiqué plus haut, devra aussi être revu.

DEPENSES DU HCR AU ZAIRE  
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1994	1995		1996	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1994	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES GENERAUX (1)				
700,0	-	2 000,0	FONDS EXTRAORDINAIRE	-
962,2	1 377,3	1 178,5	SOINS ET ENTRETIEN	1 000,3
614,4 <u>a/</u>	-	-	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	
1 611,4 <u>b/</u>	1 720,8	1 843,6	INSTALLATION SUR PLACE	1 773,3
27,1 <u>c/</u>	-	-	REINSTALLATION	-
2 070,8	2 742,5	2 909,5	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	2 302,4
5 985,9	5 840,6	7 931,6	Total partiel, opérations	5 076,0
197,4	280,0	302,7	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	336,9
6 183,3	6 120,6	8 234,3	TOTAL (1)	5 412,9
PROGRAMMES SPECIAUX (2)				
227,2	257,7	-	COMPTE D'EDUCATION	-
134,4	128,8	220,6	EXECUTION DU PROGRAMME DE RAPATRIEMENT DES ANGOAIS	245,4
88 074,6	-	92 741,1	OPERATION AU RWANDA/BURUNDI	44 000,0
6 034,0	1 025,4	14 265,5	EXECUTION DU PROGRAMME Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	13 003,0
-	-	36,5	APPUI ADMINISTRATIF Voir Présentation générale, tableaux (Partie II)	-
1 049,4	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
3 641,8	-	-	Secours alimentaires extrabudgétaires	-
			Types d'assistance	-
89,3	37,0	69,2	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire Voir Présentation générale, tableaux (partie II)	-
99 250,7	1 448,9	107 332,9	TOTAL (2)	57 248,4
105 434,0	7 569,5	115 567,2	TOTAL GENERAL (1 + 2)	62 661,3

a/ Dont 414 402 dollars E.-U. prélevés sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti et 200 000 dollars E.-U. prélevés sur d'autres programmes.

b/ Dont 404 dollars prélevés sur d'autres programmes.

c/ Engagement imputé sur d'autres programmes.

-----